



L'ALLOCUTION DÉFINITIVE FAIT FOI

Allocution prononcée par Brian Levitt, président du conseil d'administration

Groupe Banque TD

Assemblée générale annuelle, le 29 mars 2012, Toronto

Bonjour à tous. Je déclare l'assemblée ouverte.

Je m'appelle Brian Levitt et je suis président du conseil d'administration du Groupe Banque TD. J'agirai aujourd'hui en qualité de président de la présente assemblée, comme le prévoient les règlements de la Banque.

J'aimerais accueillir chaleureusement à nos actionnaires de Toronto, de New York et d'ailleurs, et tous ceux qui participent à cette 156^e assemblée annuelle de la TD par téléphone ou grâce à la diffusion simultanée.

Quel plaisir de se retrouver ici, à Toronto, à quelques rues à peine du siège social du Groupe Banque TD.

Ed Clark, président du Groupe et chef de la direction, et la plupart des autres membres du conseil se joignent à nous à partir de New York.

Cette année, la TD a pris des dispositions pour que les actionnaires participent à l'assemblée par voie électronique à partir de New York. Les actionnaires qui assistent à l'assemblée à Toronto et à New York pourront voir et entendre ceux qui se trouvent dans l'autre ville, et pourront aussi voter et poser des questions au moment opportun durant l'assemblée. Veuillez prendre note qu'il y a un délai de transmission de quatre secondes entre les deux villes. Nous vous prions de laisser un peu de temps pour que les questions soient entendues.



Cette diffusion simultanée est une première dans l'industrie bancaire canadienne. Cela n'a rien d'étonnant puisque la TD est l'une des banques les plus importantes en Amérique du Nord.

Les actionnaires pourront poser des questions ou formuler des commentaires en anglais ou en français, les deux langues officielles du Canada. À Toronto, des casques d'écoute pour l'interprétation simultanée étaient disponibles dans le hall d'entrée ainsi que sur des tables dans la salle de l'assemblée. Channel 1 will allow you to listen in English. Sélectionnez la fréquence 2 pour écouter la séance en français.

À New York, la traduction en anglais des présentations en français sera diffusée par le système audio; les casques d'écoute ne sont donc pas nécessaires.

À Toronto, nous disposons d'un interprète gestuel pour les malentendants anglophones; des sous-titres en anglais sont affichés à l'avant de la salle, à Toronto et à New York.

Je vous prierais de bien vouloir éteindre vos dispositifs de communication personnels puisqu'ils créent de l'interférence avec la diffusion simultanée. Merci.

Avant de commencer, j'aimerais rendre hommage à nos employés qui assistent à l'assemblée – particulièrement à nos 88 lauréats Vison en action de 2011. Il s'agit de la crème de nos employés, et pour leur démontrer à quel point nous leur sommes reconnaissants de leurs efforts, nous les avons invités à se joindre à nous à notre emplacement satellite de New York.

Maintenant, j'aimerais vous présenter les personnes qui se trouvent sur la scène dans chacune des deux villes.

Kevin Thompson, vice-président, Service juridique et secrétaire général de la Banque m'accompagne sur la scène, ici, à Toronto.



Ed Clark, président du Groupe et chef de la direction, se trouve sur la scène à New York, de même que Norie Campbell, vice-présidente à la direction et chef du contentieux.

Les membres du conseil et les dirigeants portent tous un porte-nom TD vert et seront heureux de répondre à vos questions après l'assemblée.

Kevin Thompson agira à titre de secrétaire de l'assemblée. Pat Lee et Charito de Vera, à Toronto, ainsi que Laurel Savoy et Toni Taccogna, à New York, représentent la Société canadienne de transfert d'actions inc., agent administratif de la Compagnie Trust CIBC Mellon – qui est l'agent des transferts et l'agent comptable des registres de la Banque – et agiront en tant que scrutateurs.

J'ai obtenu une preuve satisfaisante que l'avis de convocation de la présente assemblée a été dûment annoncé et envoyé aux actionnaires de la Banque et, le quorum étant réuni, je déclare l'assemblée dûment constituée.

Tant à Toronto qu'à New York, des livrets, dont la couverture présente l'ordre du jour, ont été distribués aux portes et disposés sur une table dans le hall d'entrée. Si vous n'en avez pas reçu un, veuillez lever la main, et un livret vous sera remis. L'ordre du jour sera aussi affiché sur les écrans afin que vous puissiez suivre le déroulement de l'assemblée.

Même si l'assemblée générale ne s'était pas tenue dans la capitale de l'Ontario depuis 15 ans, le lien entre la TD et Toronto remonte à très très longtemps. La première succursale de la TD dans cette ville, qui s'appelait alors la Banque de Toronto, a été fondée en 1856 et ne comptait que trois employés.

Aujourd'hui, la TD compte 170 succursales et des milliers d'employés dans la région du Grand Toronto. La Banque a connu ici une croissance extraordinaire. En effet, la TD emploie aujourd'hui environ 5 000 personnes de plus qu'il y a 10 ans dans le Grand Toronto.



L'expansion des services bancaires de détail au Canada et le fait que la TD soit devenue l'une des banques les plus importantes en Amérique du Nord expliquent en partie cette croissance. Au Canada et aux États-Unis, nous avons créé un plus grand nombre de perspectives d'emploi non seulement dans les marchés locaux où nous exerçons nos activités, mais aussi au siège social de la Banque et dans le secteur environnant.

Notre engagement envers Toronto est irrévocable. À titre de banque nord-américaine, nous envisageons avec enthousiasme l'avenir de notre siège social dans ce centre financier clé.

La TD a produit des résultats records en 2011 malgré un contexte difficile. L'année dernière a été caractérisée par une faible croissance économique et un environnement réglementaire plus complexe. Cependant, ces défis ont permis à la TD de montrer sa solidité et sa résilience, ainsi que sa capacité de croître même dans les périodes difficiles.

Ed Clark vous en dira plus long sur le rendement de la Banque, mais j'aimerais tout de même souligner les efforts qu'ont déployés l'équipe de la direction et les quelque 85 000 employés de la TD, qui ont rendu possible l'atteinte de ces résultats remarquables.

Au cours de la récente tourmente financière, le conseil d'administration n'a cessé d'être impressionné par le dévouement des employés de la TD. Ils méritent notre reconnaissance non seulement pour avoir contribué à la réalisation d'une année record, mais aussi pour leur volonté inébranlable d'offrir un service légendaire aux clients de la TD et de venir en aide aux collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités.

Le rendement financier de la TD sous la direction d'Ed Clark est éloquent. Mais l'une de ses plus grandes réalisations est sans doute la formation d'une équipe de direction incroyablement solide, qui partage la même vision et les mêmes valeurs. Grâce à cette équipe, le conseil d'administration a confiance en l'avenir de la TD.



Cette semaine, justement, Ed Clark a reçu l'une des plus prestigieuses reconnaissances du secteur pour son leadership et sa vision. En effet, le magazine *Barron's* l'a désigné comme l'un des meilleurs chefs de la direction à l'échelle mondiale. Il est le seul dirigeant canadien à avoir reçu cette distinction cette année.

Compte tenu de cet excellent rendement, il va sans dire que les actionnaires s'intéressent à la question de la relève. La dernière annonce pertinente à cet égard concernait la conversion du contrat de travail de M. Clark, qui devait expirer en avril 2013, en un contrat d'une durée indéterminée.

M. Clark prendra sa retraite un jour, mais il n'a pas l'intention de partir avant un certain temps. Les membres du conseil d'administration sont convaincus que le successeur de M. Clark sera une personne de l'interne qui nourrira la même vision et prônera les mêmes valeurs. Nous nous penchons activement sur cette question et veillerons à ce que la transition se fasse sur une période suffisamment longue. Nous ferons des annonces appropriées à ce sujet le moment venu.

Maintenant, laissez-moi aborder quelques questions qui touchent le conseil d'administration.

Trois membres du conseil ne souhaitent pas être réélus cette année : Pierre Lessard, Wendy Dobson et Carole Taylor. Au nom de tous les membres du conseil, j'aimerais leur exprimer ma sincère gratitude pour leur inestimable contribution tout au long de leurs années de service.

Nous avons accueilli un nouveau membre, Karen Maidment, et proposons aujourd'hui la nomination de Colleen Goggins. M^{me} Maidment a récemment occupé le poste de chef des finances et des affaires administratives à BMO Groupe financier. Forte de sa grande expérience des finances, de l'exploitation et de la gestion du risque, elle apportera une importante contribution aux comités des ressources humaines et du risque du conseil d'administration.



Quant à M^{me} Goggins, elle a récemment pris sa retraite après avoir occupé le poste de présidente internationale du groupe des produits de consommation chez Johnson & Johnson. Le comité du risque du conseil profitera de sa grande expertise dans les domaines du leadership, du marketing et de la notoriété de la marque.

J'aimerais remercier tous nos membres actuels du leadership dont ils ont fait preuve et de l'excellent travail qu'ils ont accompli cette année.

Le conseil a continué de mettre l'accent sur ses pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise en 2011. Nous sommes enchantés que, pour la cinquième année consécutive, Governance Metrics International ait reconnu la TD pour ses normes de gouvernance en la classant dans le centile supérieur des sociétés à l'échelle mondiale. Pour sa part, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a décerné à la TD un prix d'excellence pour son information sur la gouvernance.

Nous croyons sincèrement que la bonne gouvernance est la pierre angulaire du succès de la TD et demeurons déterminés à y apporter continuellement des améliorations.

Par exemple, en 2011, nous avons mis à jour le système de divulgation de la rémunération des dirigeants, sachant très bien que nos actionnaires accordent de l'importance à cette question. Je suis donc heureux de vous annoncer que la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises a reconnu les efforts de la TD à cet égard dans le cadre de son rapport 2011 sur les pratiques exemplaires de divulgation d'information visant les circulaires de procuration. En effet, elle a remis à la TD un prix soulignant la meilleure politique de divulgation de la rémunération des dirigeants.

Enfin, le conseil d'administration continuera de consacrer beaucoup d'énergie aux ressources humaines, plus particulièrement au perfectionnement des employés et à la diversité. Le conseil et la direction croient que la TD augmentera son avantage concurrentiel en établissant un milieu de travail unique et inclusif et en adoptant



des programmes et des politiques qui permettent aux employés de réaliser tout leur potentiel.

L'engagement de la TD à l'égard de la diversité est une nécessité opérationnelle, car, pour réussir, nous devons attirer et perfectionner les meilleurs employés. C'est pourquoi nous mettons en place des programmes permettant d'éliminer systématiquement les obstacles qui nous empêchent d'attirer les personnes de talent et de créer un climat où elles peuvent s'épanouir. En ce qui concerne cette initiative phare, le conseil apporte son soutien indéfectible à la direction et assure régulièrement un suivi des progrès réalisés à cet égard.

Un indicateur de succès dans ce domaine est la solide image de marque que projette la TD à titre d'employeur. Par exemple, pour la quatrième année de suite, la TD figure sur la liste des « 50 meilleurs employeurs au Canada » d'AON Hewitt.

Pour conclure, le conseil d'administration est persuadé que la direction et les employés continueront de réaliser un rendement remarquable et d'assurer la croissance à long terme de la Banque. Même si nous prévoyons que la situation économique demeurera difficile à court terme, votre conseil d'administration demeure déterminé à collaborer avec l'équipe de direction de la TD pour veiller à ce que la Banque continue d'offrir des avantages concrets à ses actionnaires.

Nous sommes impatients de servir vos intérêts à titre d'investisseurs en 2012. Merci.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de

la Securities and Exchange Commission des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération, et constituent des énoncés prospectifs selon les lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières applicables, y compris la loi intitulée *U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, des énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2011 et par la suite, et ses stratégies pour les atteindre, ainsi que le rendement financier prévu de la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », et de verbes au futur ou au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude qui plane sur les environnements financier, économique et réglementaire, de tels risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques, notamment de crédit, de marché (y compris les marchés des actions, des marchandises, des changes et des instruments à taux d'intérêt), d'illiquidité, d'exploitation (y compris les risques technologiques), de réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques environnementaux et les autres risques, tous présentés dans le rapport de gestion du rapport annuel de 2010 de la Banque. Parmi les autres facteurs de risque, mentionnons l'incidence des récentes modifications législatives aux États-Unis, comme il est mentionné à la rubrique « Événements importants en 2010 » de la section « Aperçu des résultats financiers » du rapport de gestion de 2011; les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et les liquidités, et les instructions relatives à la présentation ainsi que leur nouvelle interprétation; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations

envers la Banque ou ses sociétés affiliées relativement au traitement et au contrôle de l'information; et le contexte global difficile en matière de litiges, y compris aux États-Unis. Veuillez noter que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les risques possibles et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2011. Les lecteurs doivent tenir compte de ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque et ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport annuel de 2011 de la Banque à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », telles qu'elles sont mises à jour dans le Rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2012, ainsi qu'aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2012 » pour chacun des secteurs d'activité, telles qu'elles ont été mises à jour dans le Rapport aux actionnaires du premier trimestre 2012, en leur version modifiée dans le même rapport, sous la rubrique « Perspectives », et, pour le secteur Siège social, sous la rubrique « Perspectives » du rapport.

Tout énoncé prospectif figurant dans le présent document représente le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs et les priorités et le rendement financier prévu de la Banque aux dates indiquées et pour les trimestres terminés à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.